

Energies renouvelables Panneaux photovoltaïques

10 % du coût reconnu

maximum Fr. 5'000.--

Documents à fournir :

- le devis des travaux
- la documentation du type de panneaux photovoltaïques
- le descriptif et le schéma de l'installation
- le calcul de l'énergie produite
- en fin de procédure : les factures des travaux des éléments subventionnés